

VOLONTARIAT INTERNATIONAL : conditions de service

1. Les étapes de l'inscription à la participation au chantier international

ETAPE 1 – SE CHOISIR UN PROJET

Tous les projets que nous proposons se trouvent sur notre [moteur de recherche](#). Leurs descriptifs sont généralement en Anglais, car ils nous parviennent directement de nos partenaires à l'étranger. Choisissez vos projets en vous posant deux questions : « Qu'est-ce que j'ai envie de faire ? » et « Où ai-je envie d'aller ? ».

Pour les chantiers « Départs lointains » et les projets moyen-long terme, des conditions spécifiques et des étapes préalables (entretiens, expérience utile,...) s'appliquent. Des conditions particulières peuvent aussi s'appliquer pour certains projets. Référez-vous aux procédures présentées sur notre [site internet](#) ou dans le descriptif des projets.

*Les chantiers « départs lointains » sont ceux organisés dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Chine, Inde, Indonésie, Kenya, Kirghizstan, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouganda, Pérou, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Vietnam et Zambie.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à un de nos animateurs, en écrivant à outgoing@compagnonsbatisseurs.be ou en appelant le bureau des CB au 084/ 31 44 13.

ETAPE 2 - DEMANDER UNE PLACE SUR UN PROJET

Toute demande de place requiert :

- Une fiche d'inscription dûment complétée, via notre [site Internet](#).
Pour les chantiers, vous devez indiquer trois chantiers possibles, avec un ordre de priorité. Cette disposition doit renforcer vos chances d'obtenir une place.
- Eventuellement, en fonction du projet, une lettre de motivation, une preuve d'expérience utile, un certificat de bonne vie et mœurs...
- Le paiement des frais de cotisation (une fois par année civile) et d'inscription à l'asbl CB

ETAPE 3 - RECEVOIR LA CONFIRMATION DE PLACE, ORGANISER VOTRE VOYAGE ET VOTRE SEJOUR

Dans les 5 jours ouvrables, suivant votre inscription, nous vous envoyons par courrier électronique (ou par courrier postal si vous en faites la demande) confirmation de votre placement sur le projet de votre choix. C'est uniquement à partir de la réception de cette confirmation que vous pouvez commencer à organiser votre voyage.

Le cas échéant, en cas de retard ou de refus de place suite au traitement de votre demande, nous vous informons dans le même délai de 5 jours ouvrables de l'état d'avancement de votre dossier.

Dans la confirmation de place, nous vous confirmons les dates du projet et vous indiquons l'aéroport ou la gare internationale la plus proche du chantier pour vous permettre de réserver votre voyage. Les frais de voyage sont à votre charge. Pour les dates de voyage, référez-vous aux dates du projet. Vous êtes accueilli(e) depuis le jour de la date de début jusqu'au jour de la date de fin. Restez toutefois vigilant(e) au descriptif du projet et à nos indications. Dans certains cas (en particulier en

Islande et en Turquie), vous serez attendu(e) un jour avant.

A partir de la réception de notre confirmation, vous devez aussi veiller à vous doter de votre carte européenne d'assurance maladie et à souscrire toute assurance voyage nécessaire.

Le cas échéant, vous pouvez aussi entamer les demandes de vaccins ou les procédures éventuelles liées à l'obtention d'un visa. Les frais de vaccins ou de visa sont à votre charge.

Si aucun des projets choisis n'est disponible, nous vous faisons des propositions alternatives. Si nous ne parvenons pas à répondre à votre demande et à vous trouver un projet, nous remboursons l'intégralité des frais d'inscription versés.

ETAPE 4 - RECEVOIR VOTRE FEUILLE DE ROUTE ET PARTIR

Au plus tard trois semaines avant le 1^{er} jour de votre chantier, nous vous envoyons par courrier électronique (ou par courrier postal si vous en faites la demande) la feuille de route de votre chantier.

Ce document est préparé par l'organisation d'accueil de votre projet et est généralement rédigé en Anglais.

Vous y trouverez différentes informations pratiques sur votre projet et vos conditions de séjour. Vous y trouverez en particulier des informations précises pour rejoindre votre point de rendez-vous, ainsi que le numéro de téléphone de l'animateur chargé de vous accueillir sur place. Il est donc essentiel d'imprimer cette feuille de route et de l'emporter pour votre voyage.

ETAPE 5 - PENDANT VOTRE PROJET ET APRES

En cas de question, de besoin ou de problème en cours de projet, nous restons à votre disposition du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 (hors jours fériés). Vous pouvez nous contacter par téléphone au 084/ 31 44 13 ou par email à outgoing@compagnonsbatisseurs.be. L'organisation d'accueil partenaire et ses animateurs vous assurent également d'un contact 7/24 tout au long du projet.

A la suite de votre projet, nous vous invitons à coter votre expérience via notre système de rating en ligne. Nous vous invitons également à nous remettre un formulaire d'évaluation et à participer à une journée d'animation post-chantier et de rencontre avec les membres des CB (traditionnellement organisée le 1^{er} week-end d'octobre). Enfin, nous vous encourageons à participer à nos projets locaux et à vous engager dans la vie associative des CB.

2. Vos engagements

En participant à un chantier international, vous vous engagez à :

- Informer les Compagnons Bâisseurs de tout problème de santé qui pourrait avoir des incidences sur la vie en groupe.
- Vous renseigner et prendre les dispositions médicales nécessaires en fonction de votre destination (vaccins, médicaments etc.).
- Respecter les conditions d'inscription, de changement et d'annulation.
- Vous renseigner afin d'avoir le passeport et/ou le visa requis pour la destination que vous avez choisie (<http://diplomatie.belgium.be>).
- Participer au chantier dans son entièreté et respecter le temps de travail qui sera en moyenne de 30 heures par semaine.
- Être actif et participer à toutes les tâches de la vie quotidienne liées à la vie en collectivité.
- Compléter le formulaire d'évaluation et nous le renvoyer dès votre retour.

- Accepter que l'association des Compagnons Bâisseurs utilise, uniquement pour promouvoir ses activités, les photos que vous lui transmettez au terme de votre chantier, prises dans le respect du droit à l'image dont bénéficie chaque individu.

3. Montant et usage de la cotisation annuelle

Une cotisation annuelle de 15 EUR est à payer. Cette dernière est dite annuelle, car elle n'est à payer qu'une fois par année civile.

La cotisation donne la qualité de membres adhérents à ceux qui la payent. En ce sens, elle signifie une adhésion au projet de l'association et aux actions qu'elle entreprend. Elle marque une volonté de les soutenir.

Les membres adhérents sont invités aux espaces de participation de l'association. Ils sont informés des activités de l'association, notamment en recevant ses publications. Ils peuvent participer, sans frais d'inscription, à la plupart des chantiers, aux échanges de jeunes, aux journées environnementales et aux activités et séjours du programme VLH organisés en Belgique. Ils peuvent présenter leur candidature à l'AG.

4. Frais d'inscription et autres frais de projet

Nous vous proposons un prix unique, qui vous donne accès aux projets de nos partenaires à l'étranger pour l'année civile et qui s'élève à :

- ✓ 150 EUROS (15 EUR de cotisation + 135 EUR d'inscription)

Les frais de cotisation et d'inscription participent au budget de l'association des Compagnons Bâisseurs et permettent de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement et de ses charges salariales, ainsi que des coûts directement liés à l'activité. L'asbl veille à garder le montant des frais d'inscription le plus bas possible et part du principe que les contraintes financières ne peuvent pas nuire à la participation. Tout paiement d'inscription peut faire l'objet d'un étalement. Au besoin et sur demande justifiée, l'asbl peut mettre en place des mesures permettant une réduction ou un financement externe de ces frais.

Les frais de voyage sont toujours à votre charge, sauf :

- dans le cas des équipes de volontaires du Corps Européen de Solidarité où une prise en charge forfaitaire du voyage est prévue et définie dans les conditions spécifiques du projet
- si vous bénéficiez d'un soutien à la mobilité dans le cas d'une procédure d'inscription différenciée

Des frais de participation, de 0 à 300€, peuvent éventuellement s'ajouter à la demande de l'organisation d'accueil pour participer à vos frais de séjour et d'activité (logement, nourriture, loisirs...). Dans tous les cas, ces frais additionnels sont mentionnés dans la description du projet.

5. Logement, nourriture

Le logement et la nourriture sont compris dans vos frais d'inscription et de participation

éventuels. En vous inscrivant, vous êtes donc nourris et logés du 1^{er} au dernier jour du projet.

5. Les modes de paiement de l'inscription

Vous pouvez payer les frais d'inscription :

- en ligne via la plateforme Paypal ou via la plateforme Stripe, qui vous permet d'utiliser votre carte de crédit.

- par virement sur le compte bancaire de l'asbl CB :

IBAN : BE81 0010 6335 5224

BIC : GEBABEBB

Avec la communication : NOM+PRENOM+CODE DU PROJET

6. Conditions d'annulation

De notre part: si nous annulons un projet sur lequel vous êtes confirmé, nous devons vous proposer un projet semblable à des dates et lieux similaires. Si nous n'avons pu vous proposer une solution de remplacement, vous êtes remboursés de la totalité des frais versés à l'association et de vos frais de voyage (sur preuve probante d'achat de billet avant l'annulation).

De votre part:

- Plus de 15 jours calendrier avant le 1er jour du projet, retenue de 25€ de frais de dossier.
- Moins de 15 jours calendrier avant le 1er jour du projet, pas de remboursement.

7. Assurances

En participant à un projet à l'étranger, vous êtes assuré(e) par les Compagnons Bâisseurs en responsabilité civile uniquement. Vous êtes tenu(e) de contacter votre mutuelle et/ou compagnie d'assurance afin de bien comprendre les spécificités de votre contrat par rapport au pays de votre chantier. Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance voyage complémentaire.